



**HAL**  
open science

# PRODUCTION URBAINE DE L'HABITAT. ETUDE DE NIMES DE 1983 A 1995

Alain Motte, Daniel Pinson

► **To cite this version:**

Alain Motte, Daniel Pinson. PRODUCTION URBAINE DE L'HABITAT. ETUDE DE NIMES DE 1983 A 1995. Economie, 1997, Economie 1996, Logement et immobilier, pp.209-220. halshs-01563423

**HAL Id: halshs-01563423**

**<https://shs.hal.science/halshs-01563423v1>**

Submitted on 17 Jul 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## PRODUCTION URBAINE DE L'HABITAT. ETUDE DE NIMES DE 1983 A 1995

Alain Motte, Daniel Pinson

Professeurs à l'Institut d'Aménagement Régional (Université d'Aix-Marseille)

Paru dans :

"Économie 1997", revue des Presses Universitaires de Perpignan, Dossier Habitat, 1997, p.209-220.

La démarche de recherche<sup>1</sup> entreprise à propos de l'agglomération nîmoise, dans le contexte d'un appel d'offres du Plan Urbain portant sur « Production urbaine et intervention des pouvoirs publics », a permis d'identifier l'émergence progressive d'une pensée globale de l'urbain, le « plan d'ordonnancement », tentative d'invention d'une nouvelle forme de gestion des espaces urbanisés. La rupture tentée est en effet totale avec les formes traditionnelles de planification spatiale, en particulier le schéma directeur. Cet « espace conçu » par le maire et l'agence d'urbanisme entre 1990 et 1995 forme une « représentation de l'espace » qui est une tentative d'instauration d'un nouveau « référentiel »<sup>2</sup> dans l'action urbaine nîmoise. Le Plan d'ordonnancement adopté en 1992 tranche en effet par ses contenus avec la gestion spatialisée qui était celle de la municipalité nîmoise durant de premier mandat de Jean Bousquet (1983-1989) et les municipalités antérieures (avant 1983). En effet ce plan est une approche globale de l'agglomération visant à donner un sens général à l'action publique. Il propose une image intégrative, séductrice, des principales politiques nîmoises.

Une question est apparue dès lors comme centrales dans l'étude de cette nouvelle forme de « projet » urbain: Quelles sont les modes de structuration des espaces urbains qui résultent de cette « représentation de l'espace » ? Ces modes de structuration ont été étudiés à partir des principaux « dossiers » qui constituent sa substance principale: Axe Nîmes-Campagne (Foster), Périphérique Sud (Donato), Diagonale verte; le Boulevard Kennedy (liaison entre les quartiers Ouest et le Centre ville); l'Espace Public Central (Art urbain, Place de la Maison Carrée, Plan transport et station de Marie-Christine Dorner).

Deux grands thèmes sont absents dans le plan d'ordonnancement: les activités économiques et l'habitat.

Cette absence est liée au changement de perspective adopté dans le plan qui ne part pas des enjeux traditionnels fondamentaux d'une agglomération mais de la recomposition de son image, qu'il s'agisse de son image médiatique ou de son image urbaine. Le point de vue le plus valorisé est celui du remodelage des espaces publics, le plan d'ordonnancement permettant d'unifier le point de vue municipal relatif aux cohérences multiples de la trame urbaine. Il n'y a donc pas de tentative d'intégration des différends champs des politiques (économie, social, environnement) de l'agglomération mais articulations partielles des logiques fonctionnelles spatiales.

En matière de structuration de l'espace urbain et en particulier dans le domaine de l'habitat, la "ville sans banlieue", telle qu'elle a été formulée par la Ville de Nîmes<sup>3</sup>, exprime la négation paradoxale du rapport habituel qui lie, dans tout développement urbain, centre et périphérie. Cette formule vise une situation d'avenir, celle vers laquelle un développement urbain maîtrisé par le Plan d'Ordonnancement fera tendre l'urbanisation nîmoise.

---

<sup>1</sup> On trouvera dans Motte, A. (dir) 1996a *Nîmes : Emergence locale d'une pensée globale de l'urbain et pratiques d'aménagement*. Aix-en-Provence: I.A.R. - C.I.R.T.A. (Recherche Plan Urbain - Appel d'offres Production urbaine). 137 p.

<sup>2</sup> Muller, P., 1995 « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde » pp. 153-179, in Faure & al. 1995 *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*. Paris: l'Harmattan. 192 p.

<sup>3</sup> Exposition tenue à Beaubourg en 1993

La proposition de recherche, interrogeant implicitement la proposition résumée dans ce titre paradoxal de "Ville sans banlieue", distinguait pour sa part, dans son énoncé initial, les périphéries "qui peuvent être considérées comme déshéritées, du fait d'une concentration de catégories sociales défavorisées" et celles "qui présentent d'autres types de problèmes", en l'occurrence les extensions pavillonnaires coupées de la ville par des infrastructures routières et ferroviaires.

Dans l'immense étendue, atypique, du territoire nîmois (qui pourrait accréditer d'une autre manière l'absence de banlieue), il paraissait intéressant que le travail de recherche porte plus précisément son attention sur les quartiers situés à l'écart du centre et qui faisaient précisément l'objet, dans la réalité des politiques mises en œuvre sur Nîmes, des traitements habituels (D.S.Q....) réservés aux quartiers défavorisés des agglomérations urbaines, en particulier dans les communes de banlieue de la capitale et d'autres grandes villes telles que Lyon.

Le travail de recherche a par conséquent d'abord porté sur les quartiers ouest, en particulier la Z.U.P. Valdegour-Pissevin, qui constitue l'ensemble d'habitat le plus en difficulté de la ville. L'attention manifestée par l'équipe de recherche pour cette Z.U.P. n'est pas sans rapport avec le fait qu'elle est, jusqu'à un certain point, "passée sous silence", dans les intentions les plus nettement affichées du Plan d'Ordonnement.

L'exposition "Nîmes, Ville sans banlieue", fait en effet comme si Valdegour n'existait pas, et un premier contact avec l'Agence d'urbanisme, plus précisément son Directeur, Joseph Juvin, en septembre 1994, laissait comprendre que, par la seule vertu du nouveau plan de circulation et celle de la nouvelle desserte des transports en commun, cette cité avait retrouvé son lien avec le reste de la ville. A cette époque, ce quartier était tu ... en tout cas dans l'affichage de la politique nîmoise en direction de l'extérieur.

Quelles peuvent être les raisons de cette médiatisation sélective, et en quoi une telle banalisation de la Z.U.P., interprétable comme volonté de non stigmatisation, peut-elle s'accorder avec le traitement des problèmes spécifiques à ces quartiers ? Car le mutisme vis à vis de l'extérieur est contredit par une expression interne abondante : ce problème pèse d'un poids considérable, peuple les discussions et les fantasmes nîmois, et, d'une certaine manière, l'immobilisme relatif imposé par la situation politico-institutionnelle sur Valdegour constitue en fait, comme l'analyse le démontrera, non seulement une entrave à l'action sur ce quartier, mais aussi un obstacle de taille à la réussite de la politique urbaine de J. Bousquet, en tout cas dans la sphère du logement.

En réalité, au fil de la conduite de la recherche sur le terrain de l'habitat, il est progressivement apparu que la politique du Maire dans ce domaine précis partait de la volonté de ne pas isoler le traitement des quartiers défavorisés situés à la périphérie d'une approche à la fois globale de la ville et non ségrégative de l'habitat. C'est sans doute aussi le sens de la métaphore projective de la "Ville sans banlieue".

Dès lors notre investigation, initialement centrée sur la Z.U.P. de Valdegour, s'est efforcée par la suite de penser l'approche nîmoise de l'habitat dit "social" (concept refusé par Jean Bousquet) dans son rapport à d'autres initiatives importantes dans ce domaine, en particulier aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat ancien (O.P.A.H.) en cœur de ville, et surtout à cette opération expérimentale marquante d'habitat qu'a constitué le projet "Némausus", confiée à l'architecte Jean Nouvel.

A partir de cette dernière opération, dont on peut se demander si elle ne devait pas avoir valeur d'exemple dans la conception du développement urbain en matière d'habitat, on parvient à lire la cohérence conceptuelle qui articule la sphère d'intervention consacrée au logement avec les autres initiatives marquantes de la municipalité Bousquet, cohérence que vient assurer par ailleurs le Plan d'Ordonnement.

D'abord fortement traduit dans des initiatives ponctuelles de qualité architecturale et urbaine, le développement nîmois s'est par la suite exprimé dans le cadre du Plan d'Ordonnement, outil de réinscription territoriale des opérations isolées.

En effet, si le premier municipale est marqué par le "réveil" d'une ville assoupie, sortie de son sommeil par des projets architecturaux marquants, le second mandat est pour sa part placé sous le signe d'une plus grande attention portée au social (Les Nîmois, dira Jean Bousquet, *"ont eu l'impression que quand on s'occupe des bâtiments, on ne s'occupe pas d'eux"*)<sup>4</sup>, d'une part, et une prise en compte plus globale du territoire nîmois, d'autre part. L'Agence d'urbanisme créée en 1989 joue un rôle essentiel dans ce sens, en définissant, avec le concours d'architectes non moins connus que ceux qui ont œuvré aux bâtiments-phares du mandat précédent (certains sont d'ailleurs les mêmes), un Plan d'Ordonnancement qui a pour objectif de réinscrire sur le territoire nîmois des initiatives jusqu'alors pensées comme autant de "coups" architecturaux.

L'opération Nemausus I est de ce point de vue à la fois un "coup" architectural médiatique, un programme éminemment social, puisqu'il concerne du logement P.L.A., et en même temps un hasard territorial. Jean Bousquet en personne parle en effet de son assise foncière comme d'une "opportunité" : *"Pour Nemausus, précise-t-il vers 1988, le choix du terrain est une opportunité. Mais c'est important de montrer qu'on peut faire une bonne image sans que ce soit un emplacement majeur. On peut construire partout de la belle architecture."*<sup>5</sup>. Une fois devenu lieu de pèlerinage, il fonde par la suite le prétexte d'une action de réhabilitation sur les copropriétés dégradées, inscrite dans le contrat de ville de 1994. Le logement, dans la vision politique de Bousquet, ne peut donc pas être traité seulement comme une question sociale. Pas moins que les autres productions urbaines (Carré d'Art, Ville active, Stade des Costières...), il doit être envisagé aussi comme un problème d'art urbain, de qualité architecturale. Exposé à la curiosité journalistique, il focalise en même temps l'attention sur un espace urbain banal, excentré, et force bientôt à penser ce fragment de territoire dans l'échelle plus vaste d'un territoire communal auquel le Plan d'Ordonnancement s'attache à restituer un sens nouveau, en réintroduisant les architectures nouvelles dans une totalité d'édifices et d'aménagement du passé recomposée.

Mais le logement présente cependant une différence notable avec les autres édifices dus à l'initiative de Jean Bousquet. Alors que la plupart d'entre eux fonctionnent comme "éléments singuliers" dans la ville<sup>6</sup>, le logement n'a pas pour vocation principale celle d'associer une destination utilitaire et une expression symbolique, qui puise souvent sa force dans son caractère d'originalité et d'unicité, voire de rareté. Là sans doute se trouve l'une des raisons de l'incapacité du prototype expérimental Nemausus I à développer une réponse plus générale à la production d'habitat : la cession par la Ville de la société Némausem en 1994, en constitue en quelque sorte le constat d'échec.

Cependant, par sa dimension, par sa situation urbaine, par la publicité nationale qui a été donnée à cette opération, modeste en taille (114 logements), mais ambitieuse dans la qualité d'habiter qu'elle entendait engendrer, l'initiative de Nemausus I joue bien, en tout cas dans les intentions du Maire de Nîmes et sur le plan de l'habitat, le rôle d'alternative positive en regard d'une autre entité urbaine, celle de Valdegour, où sa marge de manœuvre est d'autant plus limitée que l'emprise des bailleurs sociaux, indépendants du pouvoir urbain, y est plus grande et les possibilités d'évolutions compromises par l'ampleur et la gravité des situations initiales tant spatiales que sociales. Au demeurant la validité sociale de l'innovation à Nemausus I reste à interroger, lorsque l'on sait que les évaluations engagées, en particulier par le Plan Construction et Architecture, laissent bien des questions en suspens et appellent, avec le recul, des enquêtes complémentaires.

La situation délicate de la Z.U.P. et le silence relatif de la Ville vis à vis de ces "quartiers déshérités", constaté en particulier dans la manière dont Joseph Juvin en parlait, dont le

---

<sup>4</sup> V. Biau, 1990

<sup>5</sup> V. Biau, 1990

<sup>6</sup> A. Rossi, 1966, 1981

Maire en personne refuse l'évidence des "quartiers d'habitat social", participeraient en ce sens d'une volonté qui tiendrait autant aux difficultés elles-mêmes (insuffisance de maîtrise de la situation de la Z.U.P. et ampleur de la complexité socio-spatiale du problème) qu'à l'effet de stigmatisation que déclencherait l'aveu de sa réalité. Elle ne signifie pas que la ville n'a pas eu et n'a pas de projet(s) à cet endroit : des initiatives ont abouties, et il existe des propositions en cours pour certaines d'entre elles, en état de veille pour d'autres plus ambitieuses (Projet Reichen), mais leur dévoilement et leur mise en œuvre ne sont envisageables pour la Ville de Nîmes qu'à une échelle plus vaste que la Z.U.P. elle-même, de telle sorte que l'entité de la Z.U.P., comme donnée physique, sociale, mais aussi mentale, voire imaginaire, puisse être diluée dans des ensembles territoriaux plus vastes, à savoir l'ouest de la ville, et, dans l'immédiat, ne soit pas réveillée au delà de ce que certains, tel J.-M. Marconnot, et non sans raison, lui donnent déjà, par leur écrit, comme puissance symbolique.

A Nîmes, la collectivité locale s'avère largement démunie pour traiter à la hauteur de l'enjeu qu'il représente, le problème de l'habitat. La confrontation des exemples de Nemausus et de Valdegour fait apparaître que la ville est incapable de généraliser une alternative originale en matière d'habitat (Nemausus) et nettement impuissante pour peser d'une manière significative sur Valdegour, patrimoine appartenant en majorité au Conseil général. Il n'est pas indifférent que cette impuissance ait été sanctionnée par l'élection comme maire, en 1995, du candidat communiste élu du canton où se trouve Valdegour. La Z.U.P. Valdegour-Pissevin représente, il est bon de le rappeler, 1/6 de la population et ce n'est pas rien. En ce sens l'hypothèse formulée initialement selon laquelle la décentralisation avait contribué au renouvellement de l'initiative locale se trouve ici infirmée, dans ce domaine si important du logement. En réalité, cette conclusion tient à la situation un peu particulière de Nîmes qui ne dispose pas historiquement d'appareil paramunicipal lui permettant de produire du logement social. Ici interviennent donc en fait les effets cumulés d'une situation singulière liée au fait que la ville de Nîmes est dépourvue d'office HLM municipal et d'une situation générale au plan national qui fait qu'au moment de la décentralisation, l'état, avisé, n'a pas voulu opérer au profit d'une quelconque instance territoriale, le transfert des prérogatives dont il dispose en matière d'utilisation des financements du logement.

Dans le champ de l'habitat, l'état conserve ainsi, par le relais du Ministère de l'Équipement et plus précisément des Directions Départementales, qui gèrent les crédits de catégorie 2 pour le financement du logement, une maîtrise très affirmée de la production du logement. Il s'agit de fait d'un domaine où le rôle d'arbitrage de l'état reste entier, et la pratique semble confirmer qu'en gardant cette maîtrise, en n'opérant pas un transfert sur ce plan dans le cadre de la décentralisation, l'état a permis de garantir l'exigence d'une solidarité minimale. Cette dernière est cependant largement limitée par un dégagement dénoncé par le Mouvement HLM lui-même, mais certains de ses adhérents n'apparaissent pas exactement cohérents puisque, sur Nîmes par exemple, une SA HLM (Languedoc logis) repoussait vers des exercices ultérieurs la consommation de ses crédits pour le quartier de Valdegour.

Sur un autre plan, cette maîtrise conservée a permis à l'état de conserver des moyens de contrôle sur la gestion des organismes publics HLM. Car si leur lien organique avec les collectivités territoriales est vérifié, la dimension qu'ils ont acquise au fur à mesure de l'augmentation de leur patrimoine les transforme véritablement en appareil susceptible de développer leur propre logique de gestion, en rupture à la fois avec leur mission sociale initiale et parfois la politique de l'instance territoriale dont ils relèvent. Il semble que cela ait été le cas de l'OPD HLM du Gard, qui dispose de 14 000 logements sur l'ensemble du Département. L'OPD est ainsi devenu, pour une part, l'appareil d'un directeur et d'un élu convaincus de vénalité, et, pour une autre part, un outil opérationnel mis au service d'une politique privilégiant l'action sur les petites villes rurales et peut être utilisé, sur Valdegour, pour créer une situation sociale critique par la concentration de population particulièrement défavorisée et la renforcer en retardant des actions de réhabilitation à la hauteur de la situation existante.

L'inspection de la DDE, légitimée par le contrôle qu'elle est censée garder de l'utilisation de ses crédits, permet alors de mettre à jour cette dérive. C'est ainsi que les défaillances de gestion de l'OPD HLM, qui ont conduit son ancien président en prison pour 5 ans, ont d'abord été dénoncées par un rapport de l'inspection de la DDE, dès 1991, avant que la Chambre Régionale des Comptes ne pointe elle-même ces graves anomalies. Et c'est l'état qui, de la même manière, dépêche un haut fonctionnaire de la CDC pour prendre la direction de l'OPD, dans la perspective de son redressement.

Du côté de la municipalité, l'absence d'une culture du logement social dans une instance opérationnelle liée à la ville a fait défaut dans la conduite par la nouvelle municipalité d'une politique du logement social trop restrictivement orientée sur l'innovation architecturale.

On voit comment le défaut d'un tel outil favorise la conduite excessivement solitaire d'un projet architectural axé sur le logement. L'absence de cet outil, renforcée par le caractère de domaine réservé qui a présidé au choix de son maître d'œuvre et de sa conception, n'a pas permis de donner l'ampleur attendue à une expérimentation pourtant portée nationalement par un service de la DCH (Direction de la Construction et de l'Habitat) du Ministère de l'Équipement.

Le seul apport de l'opération s'est en fait limité à une médiatisation à impact principalement externe et dont les rejaillissements internes restent peu mesurables.

Ce constat conduit aussi à apprécier à sa juste valeur le poids historique d'une gestion urbaine et l'effet de son inertie sur des gestions ultérieures portées par une volonté de renouvellement. Cet aspect est d'une importance non négligeable dans le contexte de décentralisation. Celui-ci va en effet contribuer à mettre en avant, dans la mesure où il y a reculé le rôle de l'état sur de nombreux plans, les éléments d'originalité de la tradition municipale en matière de gestion.

Ainsi la culture de gestion municipale nîmoise avant Bousquet apparaît fortement orientée sur les aides sociales, traduisant en ce sens une priorité accordée à l'aide sociale largement portée par une certaine tradition socialo-communiste. Cette tradition peut être opposée à une tradition radicale-socialiste plus orientée vers l'édilité sociale (logements, équipements), dont le maire-ministre de Suresnes Henri Sellier (K. Burlen, 1987) semble être le meilleur représentant.

Jean Bousquet a tenté, à sa manière, de renverser la tendance nîmoise, mais cette entreprise a échoué dans le domaine de l'habitat, tant à Valdegour, où le Maire a arrêté le D.S.Q. pour défaut d'investissement solide, sans pouvoir lui-même intervenir effectivement sur ce paysage stigmatisé, qu'à *Nemausus* dans lequel les habitants, acquis à cette culture de l'aide sociale, n'ont vu de la part du Maire qu'une fâcheuse propension à s'occuper plus de bâtiments que d'eux-mêmes.

L'impact du « Plan d'ordonnancement » et d'une conception globale de l'urbain sur les transformations urbaines matérielles<sup>7</sup> est limité à Nîmes du fait de son émergence tardive (1991-1992), de la disparition du directeur de l'agence d'urbanisme (1994) et de la chute de Jean Bousquet (1995).

Il s'agit d'un changement, d'une reconstruction de la nature de l'action de l'agent municipal. Celle-ci n'est pas exhaustive au sens spatial du terme mais « globale » au sens d'une tentative de transformation du « référentiel » nîmois. La dualité de cette intervention est patente : elle est à la fois symbolique et physique, idéale et matérielle.

## Bibliographie

BAUHAIN C., HAUMONT N., HENRY R., SEGAUD M., (1970) *Espace urbain et image de la ville*. Paris : ISU-DGRST (tome 1: 62 p., tome 2: 26 p. tome 3: 72p.)

BEHAR, D. (1995) *Intervention de la puissance publique dans la production urbaine. Points de vue d'acteurs. Questions et hypothèses*. Paris : Plan urbain. 39 p.

---

<sup>7</sup> Son impact en termes idéels sur les représentations des agents nîmois serait à faire.

- BIAU, V., (1990) *L'architecture comme emblème municipal*, Paris, MELT - PCA - Recherches. 90 p.
- JOBERT B. MULLER P. (1987) *l'état en action politiques publiques et corporatismes*. Paris : PUF 242 p.
- REICHEN B. (1994) « Pour un urbanisme de valorisation », in « *Projet Urbain* », revue de la DAU ( METT), n° 3 , pp. 14-16.
- ARCHITECTURE MEDITERRANEENNE (1988) « Nîmes en Projets » in *Architectures Méditerranéennes*. pp. 139-192
- ARSENE-HENRI, X. (1969) *Notre ville: Pissevin*. Paris : Mame. 328 p.
- CENTRE GEORGES POMPIDOU (1992) *Vers une ville sans banlieue expérience Nîmes*. Paris : éd. Centre Georges Pompidou. 16 p.
- CERFISE, (1990) *DSQ Valdegour-Pissevin*. Marseille : Diagnostic. 54 p.
- GIDDENS, A. (1994) *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan (Coll. Théorie sociale contemporaine; version anglaise 1990). 192 p.
- HOFFMANN-MARTINOT, V. (1988) *Gestion Moderniste à Nîmes; construction d'une image de ville*, in « *Les Annales de la Recherche Urbaine* ». Paris, Plan Urbain-MELT, n° 38 pp. 95-103.
- INTER-ASSOCIATION DE LA ZUP NORD(1977) *l'Echo de la ZUP Nord*. 4 p.
- JUVIN, J. (1992) « L'esthétique, facteur de développement économique » in *Actes du colloque « sthétique Urbaine» Revue Droit de la ville* n° 33 pp. Ed. Litec.
- JUVIN, J. (1992) « Nîmes: un plan d'ordonnancement de la ville et de son territoire » in *Faire et refaire la ville*. 6ème rencontre de l'INUDEL, La Rampe, Echirrolles, 6 Novembre 1992, pp. 3 - 6
- KROLL, L. et ARLINDO, S. (1994) « Demolire le « Stecche » ? Un progetto per Nîmes - Valdegour », in "Spazio et Società", Revista internazionale di Architettura, n° 68, Gangemi Editori, Milano pp. 47-59
- MARCONOT, J.-M. (1988) *La ZUP de Nîmes, son mode de vie, son langage*. Montpellier: Université Paul Valéry, Montpellier. 300 p.
- MARCONOT J.-M. (1994) *Nîmes: problèmes d'aujourd'hui*, Nîmes, C. Latour. 60 p.
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DAU (1993b) *Comprendre, Penser, Construire la Ville* Paris: Ministère de l'Equipement 83 p. voir pp 43 - 48 et pg. 72 - 73
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DAU (1993c) *Partenariats dans cinq opérations d'aménagement* Paris: Ministère de l'Equipement 95 p. dont une présentation de Nîmes Ville active, pg. 50 - 60
- MURS, MURS* (1987) n° 23 - HUET P. *Nîmes ou grand dessein architectural* - pp. 22-25.
- MURS, MURS* (Sept. 1985) - n° 8 *Jean Bousquet sort sa griffe*. p. 19.
- PERILHOU, M. (1991) *Analyse-diagnostic culturel de la zone DSQ à Nîmes, Grand-Sud*. Nîmes: AGECE.
- ROLIN J, (1988) « Rive gauche, rive droite, Nemausus I, les deux vaisseaux des platanes », in "*l'Architecture d'Aujourd'hui*" n° 260, Paris, Déc.
- SCENER, B. (1986) in *URBANISME* n° 213, Mai 1986 « Nîmes - Cap vers le Sud » pp. 64 à 68
- SESTIER B. , Directeur Puzzle, (1990- 1991), *Journal du développement social des quartiers Valdegour-Pissevin à Nîmes*, bimestriel.
- TRIC, O . (1993) *Imaginaire, architecture et processus de projection*, brochure « Nemausus I », Jean Nouvel - Jean-Marc Ibos ». Nantes, Ecole d'Architecture de Nantes. 47 p.